



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT

Les précipitations de neige tombées hier le 7 février ont créé beaucoup d'ennuis aux Brighamois.

Soyez assurés toutefois que la municipalité porte une attention particulière aux opérations de déneigement. En effet, l'administration est en contact continu avec l'entreprise retenue pour le déneigement, mais chaque nouveau contrat exige une période d'ajustement.

La municipalité fait par contre un suivi rigoureux des opérations le tout pour noter les déficiences, apporter les correctifs nécessaires et, s'il y a lieu, exercer les moyens prévus au contrat pour faire respecter les obligations contractuelles de l'entreprise de déneigement

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat